

**Procès-verbal de la séance du Conseil
Communal du 28/03/2013**

- **Interpellation du groupe Ecolo-Groen sur la participation d'Auderghem à la campagne de soutien régional aux actions de mobilité**

Mesdames et messieurs les Echevins,

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président,

La mobilité conditionne directement la qualité de nos vies. Elle structure l'espace et l'aménagement urbain, elle a un impact sur la qualité de l'environnement, elle conditionne notre accès à l'ensemble des fonctions et à l'exercice de toutes les activités. La politique de mobilité se révèle donc fondamentale. De très nombreux acteurs sont concernés par sa mise en oeuvre dont notamment les Communes.

Adopté le 9 septembre 2010 par le Gouvernement régional, le Plan IRIS 2 vise à améliorer l'accessibilité de la Capitale par tous les modes, en particulier par les modes actifs (marche et vélo) et les transports publics. Une capitale rendue plus accessible est non seulement le gage d'un dynamisme économique et social, mais aussi celui d'une qualité de vie supérieure pour les habitants de la Région. L'objectif global d'IRIS 2 est de réduire le trafic automobile de 20% d'ici 2018 par rapport à 2001.

Le renforcement de la collaboration entre Communes et Région est un gage de réussite pour rencontrer l'objectif du Plan IRIS 2. C'est pourquoi une série de mécanismes de soutien ont été élaborés par la Région à l'attention des Communes afin de les stimuler à oeuvrer dans le sens d'une mobilité toujours plus durable.

La Région soutient les Communes et les

**Procès-verbal de la séance du Conseil
Communal du 28/03/2013**

- **Interpellation du groupe Ecolo-Groen sur la participation d'Auderghem à la campagne de soutien régional aux actions de mobilité**

Mesdames et messieurs les Echevins,

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président,

La mobilité conditionne directement la qualité de nos vies. Elle structure l'espace et l'aménagement urbain, elle a un impact sur la qualité de l'environnement, elle conditionne notre accès à l'ensemble des fonctions et à l'exercice de toutes les activités. La politique de mobilité se révèle donc fondamentale. De très nombreux acteurs sont concernés par sa mise en oeuvre dont notamment les Communes.

Adopté le 9 septembre 2010 par le Gouvernement régional, le Plan IRIS 2 vise à améliorer l'accessibilité de la Capitale par tous les modes, en particulier par les modes actifs (marche et vélo) et les transports publics. Une capitale rendue plus accessible est non seulement le gage d'un dynamisme économique et social, mais aussi celui d'une qualité de vie supérieure pour les habitants de la Région. L'objectif global d'IRIS 2 est de réduire le trafic automobile de 20% d'ici 2018 par rapport à 2001.

Le renforcement de la collaboration entre Communes et Région est un gage de réussite pour rencontrer l'objectif du Plan IRIS 2. C'est pourquoi une série de mécanismes de soutien ont été élaborés par la Région à l'attention des Communes afin de les stimuler à oeuvrer dans le sens d'une mobilité toujours plus durable.

La Région soutient les Communes et les

actions qu'elles entreprennent pour mettre en oeuvre leur propre politique de mobilité. Ce soutien se décline sous forme de subsides, de cofinancements ou de services. La collaboration Commune-Région qui en résulte est au bénéfice de tous : la Commune, ses habitants, ses usagers et la cohérence de la politique de mobilité sur le territoire régional.

Exemples de soutien au financement :

- places de stationnement vélo dans l'espace public (60% avec un max de 15000 €), tous les 2 ans/ Ou en intérieur d'immeuble géré par la commune (80% avec un max de 15 000 €), tous les 2 ans.
- rues cyclables (le vélo y a priorité) : la Région finance les panneaux, le marquage, max 10 000 €, tous les 2 ans
- tourne-à-droite et tout droit au feu rouge :
Idem
- Rangs scolaires à pied : La région fournit les chasubles, les cartes de localisation des élèves aux écoles, max 15000 €, en 2 tranches.

La commune choisit si elle travaille avec des ALE, seniors bénévoles, instituteurs, ...

- Village de la mobilité (max 10 000 €-, pendant la semaine de la mobilité en septembre.
- Brigade cycliste : subvention aux zones de police : renforcement d'une brigade cycliste + matériel, max 15 000 €

Exemples des services mis à disposition :

- BYPAD = audit de la politique cyclable, rédaction d'un plan communal vélo, pour 6 communes par an (pour des raisons de capacités)
- WALKPAD : audit de la politique piétonne, rédaction d'un plan communal piéton, pour 2 communes en 2013.
- Brevet cycliste : pour les élèves de 5ème primaire, cours de 5 jours donnés par Pro Vélo, théorique et pratique) : formation au sein de la commune + cours payés pour 4 classes supplémentaires
- Convention pour la création d'un dépôt central de vélos volés perdus ou abandonnés

actions qu'elles entreprennent pour mettre en oeuvre leur propre politique de mobilité. Ce soutien se décline sous forme de subsides, de cofinancements ou de services. La collaboration Commune-Région qui en résulte est au bénéfice de tous : la Commune, ses habitants, ses usagers et la cohérence de la politique de mobilité sur le territoire régional.

Exemples de soutien au financement :

- places de stationnement vélo dans l'espace public (60% avec un max de 15000 €), tous les 2 ans/ Ou en intérieur d'immeuble géré par la commune (80% avec un max de 15 000 €), tous les 2 ans.
- rues cyclables (le vélo y a priorité) : la Région finance les panneaux, le marquage, max 10 000 €, tous les 2 ans
- tourne-à-droite et tout droit au feu rouge :
Idem
- Rangs scolaires à pied : La région fournit les chasubles, les cartes de localisation des élèves aux écoles, max 15000 €, en 2 tranches.

La commune choisit si elle travaille avec des ALE, seniors bénévoles, instituteurs, ...

- Village de la mobilité (max 10 000 €-, pendant la semaine de la mobilité en septembre.
- Brigade cycliste : subvention aux zones de police : renforcement d'une brigade cycliste + matériel, max 15 000 €

Exemples des services mis à disposition :

- BYPAD = audit de la politique cyclable, rédaction d'un plan communal vélo, pour 6 communes par an (pour des raisons de capacités)
- WALKPAD : audit de la politique piétonne, rédaction d'un plan communal piéton, pour 2 communes en 2013.
- Brevet cycliste : pour les élèves de 5ème primaire, cours de 5 jours donnés par Pro Vélo, théorique et pratique) : formation au sein de la commune + cours payés pour 4 classes supplémentaires
- Convention pour la création d'un dépôt central de vélos volés perdus ou abandonnés

(déjà signée par 10 communes) :
www.velotrouve.be. La région s'occupe de la gestion du dépôt.

Nous demandons au Collège :

- Le collège a-t-il l'intention de souscrire à l'une ou l'autre action proposée et financée par la région ?

- Si oui, lesquelles, dans quels délais et avec quels moyens
- Si, non, pourquoi avoir inscrit des objectifs ambitieux de développement de mobilité douce dans le PCM et dans le programme de la LB.

- Le plan communal de mobilité semble figé depuis sa parution, il y a deux ans. Comment envisagez-vous de le faire vivre et évoluer ?

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre interpellation.

Marie-Pierre Bauwens

- **Réponse de Monsieur Bruno Collard, Echevin.**

Places de stationnement vélo dans l'espace public

Nous n'avons pas sollicité ce subside mais avons avancé d'initiative :
- création en 2011 et 12 de deux range-vélos couverts , rue du vieux moulin et au boulevard des Invalides, placement d'anneaux d'accrochage dans le parking du centre sportif willegems. Nous continuerons cette année sur nos deniers ou pas, nous verrons.

(déjà signée par 10 communes) :
www.velotrouve.be. La région s'occupe de la gestion du dépôt.

Nous demandons au Collège :

- Le collège a-t-il l'intention de souscrire à l'une ou l'autre action proposée et financée par la région ?

- Si oui, lesquelles, dans quels délais et avec quels moyens
- Si, non, pourquoi avoir inscrit des objectifs ambitieux de développement de mobilité douce dans le PCM et dans le programme de la LB.

- Le plan communal de mobilité semble figé depuis sa parution, il y a deux ans. Comment envisagez-vous de le faire vivre et évoluer ?

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre interpellation.

Marie-Pierre Bauwens

- **Réponse de Monsieur Bruno Collard, Echevin.**

Places de stationnement vélo dans l'espace public

Nous n'avons pas sollicité ce subside mais avons avancé d'initiative :
- création en 2011 et 12 de deux range-vélos couverts , rue du vieux moulin et au boulevard des Invalides, placement d'anneaux d'accrochage dans le parking du centre sportif willegems. Nous continuerons cette année sur nos deniers ou pas, nous verrons.

-Avec notre accord formel, la Région a placé sur voirie auderghemoise régionale, un centaine d'anneaux de stationnement aux abords d'excroissances de trottoir en 2012.

Rues cyclables

Cette mesure récente prévue au code de la route date de 2012. Le panneau de signalisation « subsidiable » a été publié au Moniteur mi-décembre 2012... Cette possibilité de subsidence n'a que quelques semaines d'existence...

Le collège ne s'est pas encore fait de religion sur ce point, ce qui n'est tout de même pas anormal.

Nous verrons donc au cours de cette année.

Tourne à droite ou tout droit au feu rouge

Outre le fait aussi que cette mesure date de 2012, les seuls feux où cette possibilité a un intérêt sont situés aux carrefours de voiries régionales. Nous ne prendrons donc pas d'initiative.

Les feux « communaux » ne sont que des feux à poussoir. Nous n'envisageons absolument pas d'y prendre cette mesure pour les quelques dizaines de minutes de feu rouge quotidien.

Rang scolaire à pied Projet régional « En rang c'est le pied »

Toutes nos écoles organisent des rangs depuis toujours, au minimum dans deux directions mais principalement en fin de journée.

Nous ne participons pas au projet principalement à cause de l'obligation de créer un rang (ou un circuit) de ramassage le matin. Trop peu de volontaires sur la durée, appréhension vis-à-vis de la prise de risque, des responsabilités. Manque de motivation d'une grande majorité de parents vu la proximité de l'école (l'école primaire est très souvent choisie sur le seul critère de proximité).

-Avec notre accord formel, la Région a placé sur voirie auderghemoise régionale, un centaine d'anneaux de stationnement aux abords d'excroissances de trottoir en 2012.

Rues cyclables

Cette mesure récente prévue au code de la route date de 2012. Le panneau de signalisation « subsidiable » a été publié au Moniteur mi-décembre 2012... Cette possibilité de subsidence n'a que quelques semaines d'existence...

Le collège ne s'est pas encore fait de religion sur ce point, ce qui n'est tout de même pas anormal.

Nous verrons donc au cours de cette année.

Tourne à droite ou tout droit au feu rouge

Outre le fait aussi que cette mesure date de 2012, les seuls feux où cette possibilité a un intérêt sont situés aux carrefours de voiries régionales. Nous ne prendrons donc pas d'initiative.

Les feux « communaux » ne sont que des feux à poussoir. Nous n'envisageons absolument pas d'y prendre cette mesure pour les quelques dizaines de minutes de feu rouge quotidien.

Rang scolaire à pied Projet régional « En rang c'est le pied »

Toutes nos écoles organisent des rangs depuis toujours, au minimum dans deux directions mais principalement en fin de journée.

Nous ne participons pas au projet principalement à cause de l'obligation de créer un rang (ou un circuit) de ramassage le matin. Trop peu de volontaires sur la durée, appréhension vis-à-vis de la prise de risque, des responsabilités. Manque de motivation d'une grande majorité de parents vu la proximité de l'école (l'école primaire est très souvent choisie sur le seul critère de proximité).

Un autre frein est certainement l'obligation de participer TOUTE l'année scolaire (encore moins de motivation et de candidats en hiver !).

Et puis... aucune garantie n'est donnée quant à un financement récurrent. Nous sommes régulièrement confrontés à des projets financés durant deux, trois, quatre ans... et puis plus rien, changement de Ministre, de politique,... Qui devra alors assumer ces frais ? La commune ? C'est tellement vrai que l'appel à projet 2013 stipule que les projets de 2012 inchangés seront limités à 75% de la somme !

Manifestement nous ne sommes pas les seuls à y voir trop d'obstacles ou de contraintes ; si on lit la synthèse des projets au 30 janvier 2013 effectuée par L'association des Villes Communes de la Région, seulement 5 communes sur 19 participent (Anderlecht, Evere, Jette, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre). Moins de dix écoles sur +/- 485... 255 élèves sont concernés sur une population totale de 115.000 (dont plus de 72.000 élèves de primaire). Ils sont encadrés par 23 personnes...

Par contre, le Centre scolaire du Souverain a participé l'année dernière au projet « Velobus » de ramassage scolaire durant la semaine de la mobilité et a bénéficié à ce titre d'un subside permettant l'achat de petit matériel, de chasubles réfléchissantes,... Le projet est reconduit cette année du 16 au 20 septembre.

De plus, nous rentrons deux candidatures pour le projet « Communes-Ecoles » toujours durant la semaine de la mobilité.

Pour les élèves de la 1^{ère} à la 4^e primaire un jeu d'orientation dans Auderghem dont le but est d'apprendre à se déplacer en rue en respectant la signalisation.

Pour les 5^e et 6^e primaires toujours un jeu d'orientation mais dans Bruxelles, avec comme mode de déplacement les transports en commun de la STIB

Tous ces projets bénéficient du soutien actif du service mobilité de la police, des agents du service de prévention ainsi que de la STIB.

Un autre frein est certainement l'obligation de participer TOUTE l'année scolaire (encore moins de motivation et de candidats en hiver !).

Et puis... aucune garantie n'est donnée quant à un financement récurrent. Nous sommes régulièrement confrontés à des projets financés durant deux, trois, quatre ans... et puis plus rien, changement de Ministre, de politique,... Qui devra alors assumer ces frais ? La commune ? C'est tellement vrai que l'appel à projet 2013 stipule que les projets de 2012 inchangés seront limités à 75% de la somme !

Manifestement nous ne sommes pas les seuls à y voir trop d'obstacles ou de contraintes ; si on lit la synthèse des projets au 30 janvier 2013 effectuée par L'association des Villes Communes de la Région, seulement 5 communes sur 19 participent (Anderlecht, Evere, Jette, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre). Moins de dix écoles sur +/- 485... 255 élèves sont concernés sur une population totale de 115.000 (dont plus de 72.000 élèves de primaire). Ils sont encadrés par 23 personnes...

Par contre, le Centre scolaire du Souverain a participé l'année dernière au projet « Velobus » de ramassage scolaire durant la semaine de la mobilité et a bénéficié à ce titre d'un subside permettant l'achat de petit matériel, de chasubles réfléchissantes,... Le projet est reconduit cette année du 16 au 20 septembre.

De plus, nous rentrons deux candidatures pour le projet « Communes-Ecoles » toujours durant la semaine de la mobilité.

Pour les élèves de la 1^{ère} à la 4^e primaire un jeu d'orientation dans Auderghem dont le but est d'apprendre à se déplacer en rue en respectant la signalisation.

Pour les 5^e et 6^e primaires toujours un jeu d'orientation mais dans Bruxelles, avec comme mode de déplacement les transports en commun de la STIB

Tous ces projets bénéficient du soutien actif du service mobilité de la police, des agents du service de prévention ainsi que de la STIB.

Village de la mobilité

Cette aide régionale a été demandée et reçue en 2011 et 2012 lors de l'organisation de l'événement à l'entrée du viaduc Herman Debroux. Nous sollicitons cette aide pour la journée sans voiture 2013.

Brigade cycliste

Par le passé, la police locale a sollicité et reçu ce subside. On vise ici la zone de police. C'est un arrêté du gouvernement de la Région de 2012 qui réglemente cette subvention.

Ce subside n'est pas sollicité par notre zone de police signale le chef de corps pour les raisons suivantes :

- caractère restrictif lié à la seule fonctionnalité « circulation routière »
- financement limité aux premiers investissements
- cadre actuel qui ne permet pas d'affecter, de manière permanente, du personnel à une brigade cycliste.

BYPAD : plan communal vélo

A ce jour, nous n'estimons pas urgent de procéder à son élaboration. Pourquoi ? Parce que toutes les voiries ou sections de voiries communales qui pouvaient être autorisées à contre-sens l'ont été. Parce que le nombre de parkings à vélo a sensiblement été augmenté depuis l'adoption du PCM et Villo est implanté.

Le maillage cyclable régional est quant à lui remarquable et en train de se finaliser (travaux hauteur VUB) et les principes de base du maillage communal figurent au plan communal de mobilité.

WALKPAD : plan communal piéton

Il n'y a pas d'urgence. Le plan piéton, c'est en

Village de la mobilité

Cette aide régionale a été demandée et reçue en 2011 et 2012 lors de l'organisation de l'événement à l'entrée du viaduc Herman Debroux. Nous sollicitons cette aide pour la journée sans voiture 2013.

Brigade cycliste

Par le passé, la police locale a sollicité et reçu ce subside. On vise ici la zone de police. C'est un arrêté du gouvernement de la Région de 2012 qui réglemente cette subvention.

Ce subside n'est pas sollicité par notre zone de police signale le chef de corps pour les raisons suivantes :

- caractère restrictif lié à la seule fonctionnalité « circulation routière »
- financement limité aux premiers investissements
- cadre actuel qui ne permet pas d'affecter, de manière permanente, du personnel à une brigade cycliste.

BYPAD : plan communal vélo

A ce jour, nous n'estimons pas urgent de procéder à son élaboration. Pourquoi ? Parce que toutes les voiries ou sections de voiries communales qui pouvaient être autorisées à contre-sens l'ont été. Parce que le nombre de parkings à vélo a sensiblement été augmenté depuis l'adoption du PCM et Villo est implanté.

Le maillage cyclable régional est quant à lui remarquable et en train de se finaliser (travaux hauteur VUB) et les principes de base du maillage communal figurent au plan communal de mobilité.

WALKPAD : plan communal piéton

Il n'y a pas d'urgence. Le plan piéton, c'est en

quelque soit le plan trottoir communal. Le PCM a établi un relevé des trottoirs en fonction de leur état et degré de vétusté. Il s'agit là d'une aide à la décision pour programmer des rénovations au regard des budgets y consacrés étant entendu que les projets des impétrants, d'autres pouvoirs comme la Stib et la Région, peuvent modifier les plannings.

La priorité du piéton, c'est l'état du trottoir, l'éclairage et sa sécurité physique par rapport aux autres usagers de l'espace public. Ici aussi, le PCM identifie les carrefours et traversées dangereuses, ou améliorables essentiellement en espace régional. Nous avons de contacts réguliers à ce sujet. Vous le voyez, un certain nombre d'actions ont été menées, dans le cadre décrit par vous, ou en dehors, peu importe pourvu qu'on avance, sont en cours.

Le Plan communal de mobilité vous semble figé.

Ce qui précède me semble témoigner du contraire. Cet outil d'aide à la décision joue au contraire pleinement son rôle. Ainsi, à titre d'exemple, le réaménagement du square Degreeef, clairement identifié au PCM, est en train de se concrétiser. Il s'agit là d'un projet demandé par la commune, concerté pleinement dans l'aménagement proposé et très favorable à la mobilité douce et la multimodalité. Ce projet est un excellent exemple de la collaboration avec la Région. Il s'agit là de montants conséquents. Par ailleurs, on annonce un plan régional de mobilité et aussi un plan régional de stationnement. Tout cela va modifier la donne et nous devons nous y adapter.

Monsieur Molenberg est étonné de la réponse vu la priorité de la majorité en matière de mobilité douce. C'est regrettable que la commune ne sollicite par les subsides. Pour les traversées scolaires, Monsieur Noël a déclaré qu'il y avait des volontaires et

quelque soit le plan trottoir communal. Le PCM a établi un relevé des trottoirs en fonction de leur état et degré de vétusté. Il s'agit là d'une aide à la décision pour programmer des rénovations au regard des budgets y consacrés étant entendu que les projets des impétrants, d'autres pouvoirs comme la Stib et la Région, peuvent modifier les plannings.

La priorité du piéton, c'est l'état du trottoir, l'éclairage et sa sécurité physique par rapport aux autres usagers de l'espace public. Ici aussi, le PCM identifie les carrefours et traversées dangereuses, ou améliorables essentiellement en espace régional. Nous avons de contacts réguliers à ce sujet. Vous le voyez, un certain nombre d'actions ont été menées, dans le cadre décrit par vous, ou en dehors, peu importe pourvu qu'on avance, sont en cours.

Le Plan communal de mobilité vous semble figé.

Ce qui précède me semble témoigner du contraire. Cet outil d'aide à la décision joue au contraire pleinement son rôle. Ainsi, à titre d'exemple, le réaménagement du square Degreeef, clairement identifié au PCM, est en train de se concrétiser. Il s'agit là d'un projet demandé par la commune, concerté pleinement dans l'aménagement proposé et très favorable à la mobilité douce et la multimodalité. Ce projet est un excellent exemple de la collaboration avec la Région. Il s'agit là de montants conséquents. Par ailleurs, on annonce un plan régional de mobilité et aussi un plan régional de stationnement. Tout cela va modifier la donne et nous devons nous y adapter.

Monsieur Molenberg est étonné de la réponse vu la priorité de la majorité en matière de mobilité douce. C'est regrettable que la commune ne sollicite par les subsides. Pour les traversées scolaires, Monsieur Noël a déclaré qu'il y avait des volontaires et

<p>l'A.L.E. peut être sollicitée.</p> <p>Monsieur Grétry abonde en ce sens. Il conteste la sécurité des parkings vélos car le 1er jour de l'inauguration a été marqué par un vol de vélo. Il y a urgence car les demandes de subsides sont à introduire pour le 15 mai.</p> <p>Monsieur Noël dément les propos qui lui sont prêtés.</p> <p>Monsieur Gosuin insiste : la commune sollicite les subsides lorsqu'il est possible de les mettre en oeuvre. Monsieur Gosuin évoque divers projets :</p> <ul style="list-style-type: none">- la commune ne sollicite pas Pro Vélo pour le brevet cycliste parce qu'elle organise avec la Zone de Police des cours de sécurité routière- il y a des projets difficilement réalisables : qu'ECOLO-GROEN propose les périmètres sans voiture, les rues cyclables (qui impliquent d'écarter toute priorité aux voitures) et l'administration consultera le public concerné.	<p>l'A.L.E. peut être sollicitée.</p> <p>Monsieur Grétry abonde en ce sens. Il conteste la sécurité des parkings vélos car le 1er jour de l'inauguration a été marqué par un vol de vélo. Il y a urgence car les demandes de subsides sont à introduire pour le 15 mai.</p> <p>Monsieur Noël dément les propos qui lui sont prêtés.</p> <p>Monsieur Gosuin insiste : la commune sollicite les subsides lorsqu'il est possible de les mettre en oeuvre. Monsieur Gosuin évoque divers projets :</p> <ul style="list-style-type: none">- la commune ne sollicite pas Pro Vélo pour le brevet cycliste parce qu'elle organise avec la Zone de Police des cours de sécurité routière- il y a des projets difficilement réalisables : qu'ECOLO-GROEN propose les périmètres sans voiture, les rues cyclables (qui impliquent d'écarter toute priorité aux voitures) et l'administration consultera le public concerné.
--	--

**Procès-verbal de la séance du Conseil
Communal du 28/03/2013**

- **Interpellation du groupe Ecolo-Groen sur la réduction de l'usage des pesticides sur le territoire communal**

Mesdames et messieurs les Echevins,

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président,

Du 20 au 30 mars 2013 se déroulent plusieurs actions de sensibilisation dans le cadre de la semaine sans pesticide. C'est l'occasion de sensibiliser le grand public aux dangers des pesticides et de lui faire découvrir les nombreuses alternatives qui existent et ce, à travers des visites de sites de compostage, des conférences ou encore des cours de jardinage écologique.

Car les herbicides, fongicides et autres pesticides sont encore trop régulièrement utilisés par les particuliers et certains pouvoirs publics pour protéger leurs cultures des insectes, champignons ou mauvaises herbes. Pourtant, l'utilisation de ces produits comporte des risques importants pour l'environnement, la faune, la santé humaine et la qualité de vie. Ils contaminent les sols, les nappes phréatiques et les chaînes alimentaires et appauvrissent la diversité biologique.

A Auderghem, le comité de quartier Pinoy participe notamment à cette campagne de sensibilisation.

Un projet de Programme bruxellois de réduction des pesticides a été approuvé par le gouvernement bruxellois le 15 novembre 2012. Ce document est actuellement soumis

**Procès-verbal de la séance du Conseil
Communal du 28/03/2013**

- **Interpellation du groupe Ecolo-Groen sur la réduction de l'usage des pesticides sur le territoire communal**

Mesdames et messieurs les Echevins,

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président,

Du 20 au 30 mars 2013 se déroulent plusieurs actions de sensibilisation dans le cadre de la semaine sans pesticide. C'est l'occasion de sensibiliser le grand public aux dangers des pesticides et de lui faire découvrir les nombreuses alternatives qui existent et ce, à travers des visites de sites de compostage, des conférences ou encore des cours de jardinage écologique.

Car les herbicides, fongicides et autres pesticides sont encore trop régulièrement utilisés par les particuliers et certains pouvoirs publics pour protéger leurs cultures des insectes, champignons ou mauvaises herbes. Pourtant, l'utilisation de ces produits comporte des risques importants pour l'environnement, la faune, la santé humaine et la qualité de vie. Ils contaminent les sols, les nappes phréatiques et les chaînes alimentaires et appauvrissent la diversité biologique.

A Auderghem, le comité de quartier Pinoy participe notamment à cette campagne de sensibilisation.

Un projet de Programme bruxellois de réduction des pesticides a été approuvé par le gouvernement bruxellois le 15 novembre 2012. Ce document est actuellement soumis

à une consultation publique.

L'objectif poursuivi par ce programme est de réduire les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment en réduisant le recours à ces produits sur le territoire régional et en privilégiant des techniques alternatives, et ce, tant au niveau des gestionnaires d'espaces publics que des particuliers.

Nous demandons au Collège :

- Quelles sont les mesures mises en place pour réduire les risques pour les travailleurs et pour la population lorsque des pesticides sont utilisés dans les espaces publics de la commune ?
- Quels sont les freins principaux existant à la réduction de l'usage des pesticides par la commune ?
- Quelles techniques alternatives aux pesticides ont été ou seront testées par la commune
- Est-ce que la commune tient un registre des traitements appliqués dans les espaces publics ?

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre interpellation.
Christian Grétry

- **Réponse de Monsieur Bruno Collard, Echevin**

La commune utilise avec mesure et dans le respect de la réglementation, les pesticides. Nous utilisons exclusivement les produits non classifiés, vendus dans le commerce, librement accessibles à tout particulier. Et dont tout le monde connaît le nom.

à une consultation publique.

L'objectif poursuivi par ce programme est de réduire les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment en réduisant le recours à ces produits sur le territoire régional et en privilégiant des techniques alternatives, et ce, tant au niveau des gestionnaires d'espaces publics que des particuliers.

Nous demandons au Collège :

- Quelles sont les mesures mises en place pour réduire les risques pour les travailleurs et pour la population lorsque des pesticides sont utilisés dans les espaces publics de la commune ?
- Quels sont les freins principaux existant à la réduction de l'usage des pesticides par la commune ?
- Quelles techniques alternatives aux pesticides ont été ou seront testées par la commune
- Est-ce que la commune tient un registre des traitements appliqués dans les espaces publics ?

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre interpellation.
Christian Grétry

- **Réponse de Monsieur Bruno Collard, Echevin**

La commune utilise avec mesure et dans le respect de la réglementation, les pesticides. Nous utilisons exclusivement les produits non classifiés, vendus dans le commerce, librement accessibles à tout particulier. Et dont tout le monde connaît le nom.

Ce sont donc les pesticides les moins toxiques. Aucun produit de catégorie A ou B n'est utilisé, et ce depuis de nombreuses années. Renseignement pris à bonne source, ce sont ces mêmes produits qui sont utilisés dans certains parcs de l'Ibge.

Les produits utilisés le sont uniquement par pulvérisation directe. Plus de 90% des quantités de pesticides utilisés le sont pour désherber les pieds de nos 3600 arbres d'alignement.

Question 1

Au vu de ce qui précède, vous constaterez que le risque pour le public est nul et pour le travailleur, équipé au moment de cette opération de gants, quasi nul.

Question 2

Le frein principal à la suppression de l'usage des herbicides est le besoin en renfort de main d'œuvre, en d'autres termes le coût. A titre indicatif, vous devez savoir que le traitement des pieds d'arbres dans sa formule actuelle occupe 3 hommes du Plan vert environ 3 semaines par an. Nous avons demandé, à titre indicatif, prix à une entreprise pour un traitement écologique des pieds d'arbre (eau chaude). Il en coûterait 65 000€ par an.

Question 3

Nous avons testé en son temps le désherbage thermique avec fort peu de succès : lenteur du travail et passages beaucoup plus fréquents qu'avec un traitement aux pesticides. En outre, il ne faut pas négliger la dangerosité de cette technique.(incendie d'une maison à Gand, risques liés par exemple à des fuite sde gaz) ni son impact écologique par sa consommation en carburant .

Nous avons aussi testé à certains endroits le

Ce sont donc les pesticides les moins toxiques. Aucun produit de catégorie A ou B n'est utilisé, et ce depuis de nombreuses années. Renseignement pris à bonne source, ce sont ces mêmes produits qui sont utilisés dans certains parcs de l'Ibge.

Les produits utilisés le sont uniquement par pulvérisation directe. Plus de 90% des quantités de pesticides utilisés le sont pour désherber les pieds de nos 3600 arbres d'alignement.

Question 1

Au vu de ce qui précède, vous constaterez que le risque pour le public est nul et pour le travailleur, équipé au moment de cette opération de gants, quasi nul.

Question 2

Le frein principal à la suppression de l'usage des herbicides est le besoin en renfort de main d'œuvre, en d'autres termes le coût. A titre indicatif, vous devez savoir que le traitement des pieds d'arbres dans sa formule actuelle occupe 3 hommes du Plan vert environ 3 semaines par an. Nous avons demandé, à titre indicatif, prix à une entreprise pour un traitement écologique des pieds d'arbre (eau chaude). Il en coûterait 65 000€ par an.

Question 3

Nous avons testé en son temps le désherbage thermique avec fort peu de succès : lenteur du travail et passages beaucoup plus fréquents qu'avec un traitement aux pesticides. En outre, il ne faut pas négliger la dangerosité de cette technique.(incendie d'une maison à Gand, risques liés par exemple à des fuite sde gaz) ni son impact écologique par sa consommation en carburant .

Nous avons aussi testé à certains endroits le

<p>dépôt de copeaux de pin qui malheureusement acidifient trop les sols.</p> <p>On a aussi distribué des coccinelles aux citoyens.</p> <p>Une toute autre méthode a été et sera à nouveau testée très prochainement, en collaboration avec l'échevine de l'animation. Il s'agit d'encourager le(s) riverain(s) à entretenir leur(s) pied(s) d'arbre en procédant à des plantations, embellissant la voirie.</p> <p>Question 4 Il y a le registre répertoriant les produits dangereux, contrôlé annuellement par l'Inspection sociale. Le registre ibge, celui que vous évoquez existe mais n'a jamais été contrôlé .Il doit d'ailleurs être actualisé.</p>	<p>dépôt de copeaux de pin qui malheureusement acidifient trop les sols.</p> <p>On a aussi distribué des coccinelles aux citoyens.</p> <p>Une toute autre méthode a été et sera à nouveau testée très prochainement, en collaboration avec l'échevine de l'animation. Il s'agit d'encourager le(s) riverain(s) à entretenir leur(s) pied(s) d'arbre en procédant à des plantations, embellissant la voirie.</p> <p>Question 4 Il y a le registre répertoriant les produits dangereux, contrôlé annuellement par l'Inspection sociale. Le registre ibge, celui que vous évoquez existe mais n'a jamais été contrôlé .Il doit d'ailleurs être actualisé.</p>
--	--